



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 30 avril 2020

COVID 19

Point d'étape sur la sixième semaine de continuité pédagogique et la préparation d'une reprise progressive

Aujourd'hui 30 avril, se termine la quatrième période de classes dans l'académie, qui s'est déroulée dans un contexte inédit de confinement et d'enseignement à distance. Les élèves sont en vacances à partir de ce soir. Leurs enseignants et plus largement l'ensemble des équipes éducatives vont pouvoir profiter d'un repos bien mérité avant la reprise fixée au jeudi 14 mai sur le territoire. Le recteur leur renouvelle ses remerciements pour le travail considérable réalisé pour surmonter les obstacles techniques et adapter en un temps extrêmement rapide les méthodes de travail et les contenus pédagogiques. Collectivement, les personnels de l'éducation nationale ont fortement répondu aux enjeux de la continuité pédagogique (limiter l'accroissement des inégalités scolaires, soutenir l'action des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire en prenant en charge leurs enfants, accompagner les équipes éducatives, terminer l'année scolaire et assurer la préparation de la rentrée). Cette sixième semaine a également été rythmée par de multiples concertations avec l'ensemble des partenaires, et de nombreuses réunions de travail et d'échanges pour les directeurs d'écoles, les chefs d'établissement qui, accompagnés par les corps d'inspection sont déjà à l'œuvre pour préparer une reprise progressive des classes.

Limiter l'accroissement des inégalités scolaires

Le dispositif « devoirs à la maison » pour les élèves en situation de déconnexion numérique en vitesse de croisière

Menée en partenariat avec La Poste, le dispositif « Devoirs à la maison » est désormais

parfaitement opérationnel. Au total, 160 écoles et établissements scolaires ont choisi cette option d'envoi par voie postale d'exercices sur supports papier à leurs élèves non équipés en matériel informatique : 80 collèges, 23 lycées polyvalents ou professionnels et 60 écoles primaires.

En parallèle, l'académie a fourni à La Poste plus de 10 000 enveloppes, afin que les familles puissent faire retour des devoirs faits aux écoles et établissements scolaires.

Les envois de travail à domicile reprendront à compter du 14 mai prochain sur le même rythme : chaque jour, un envoi de 10 000 pages touchera 1 200 familles.

Un suivi qualitatif du dispositif est en cours : un groupe de travail élabore des pistes de réflexion autour de la prescription dans un souci de motiver les élèves destinataires des devoirs d'une part et de leur permettre de développer leur autonomie dans la réalisation d'autre part. Un deuxième groupe de travail concernera les élèves de lycées professionnels qui sont les plus concernés par les envois papier.

Des tablettes numériques en prêt pour les élèves

Le prêt de tablettes se poursuit sur l'ensemble de l'académie et bénéficie à des élèves des différents niveaux : écoles, collèges et lycées.

En parallèle, l'académie, à travers la délégation académique au numérique éducatif, va accompagner un certain nombre d'initiatives :

- la société "Avant Garde Outremer" se propose de faire don de certains matériels informatiques (unités centrales, écrans, Portables) aux familles les plus défavorisées.
- la Cité éducative du Port se mobilise pour les familles des écoles et collèges de la commune du Port : achat de 550 tablettes, don par la fondation ORANGE de 150 tablettes (130 pour le premier degré et 20 pour les apprentis d'Auteuil), opération de la collectivité de dons aux familles d'élèves du premier degré de 100 ordinateurs offerts par AGAME ET ZEOP.

L'opération « Nation apprenante »

Menée avec les chaînes de télévision locales et les titres de la presse quotidienne régionale, l'opération « nation apprenante » sera poursuivie à la reprise des classes pour proposer des contenus de qualité en lien avec les programmes scolaires et renforcer ainsi l'action à distance auprès des élèves et des familles.

Des cahiers de vacances pour la période du 11 au 15 mai sont en cours de préparation, pour l'ensemble des élèves de la maternelle à la troisième. Ils seront diffusés selon plusieurs modalités et téléchargeables sur le site web de l'académie.

« Tous prêts pour la dictée » le mercredi 6 mai

France 3, Lumni et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'associent pour la deuxième année consécutive autour du programme-événement « Tous prêts pour la dictée ! ». Mercredi 6 mai à 15h45 (13h45 heure métropole) les élèves de troisième sont invités participer à la plus grande dictée de France, avec Edouard Baer.

En ce temps de confinement, cette opération pourra également intéresser leurs parents et les amateurs de la langue française.

Tous les élèves de troisième sont invités à participer à l'événement et à réaliser la dictée, en suivant l'émission en direct sur France 3 ou sur le site de la chaîne : <https://www.france.tv/france-3/>

L'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

420 enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise ont été accueillis cette semaine dans 43 écoles et 10 collèges, par environ 285 personnels de l'éducation nationale. Cet accueil fonctionne depuis le premier jour dans le respect des gestes barrières.

L'accueil de ces enfants sera naturellement poursuivi au retour des vacances le 18 mai, mais se fera pour chaque élève dans son école ou son établissement d'origine s'il est ouvert.

Accompagner les équipes éducatives

L'action des inspecteurs du premier et du second degrés s'oriente désormais vers un accompagnement des équipes éducatives dans l'élaboration de dispositifs hybrides de continuité pédagogique pour la dernière période scolaire, au cours de laquelle des élèves pourront être présents en classe à certains moments et continuer à travailler à distance à la maison à d'autres moments. Une harmonisation académique sera également assurée

pour préciser les compétences à prendre en compte pour le bilan de fin d'année des élèves et sur l'assiduité scolaire.

Les équipes continuent d'être accompagnées par la délégation académique au numérique éducatif (la DANE), pour l'utilisation des outils numériques les mieux adaptés aux besoins des enseignants et par Canopé qui continue à proposer ses ressources, ses formations et son savoir-faire.

L'accompagnement et la formation des enseignants aux outils numériques

La DANE a achevé cette semaine la première série de formations en ligne (webinaires) destinée à accompagner les enseignants dans l'usage des outils numériques pour une « pédagogie à distance ». Au total, les 7 thèmes de webinaires proposés ont reçu plus de 2 000 candidatures dans le 1er degré et plus de 2 500 dans le second degré.

Les personnels n'ayant pu participer aux webinaires en direct ont la possibilité de les visionner en différé. Il existe une forte demande pour proroger cette modalité de formation, très peu usitée jusqu'à maintenant.

Plusieurs nouveaux thèmes, en rapport avec les nouvelles organisations scolaires seront proposés après les congés de mai, parmi lesquels : hybrider son enseignement (moodle) ; utiliser une plateforme de ressources vidéo (Peertube) ; intégrer les ressources numériques des éditeurs (BRNE) dans son enseignement.

La cellule d'écoute RH pour les personnels en difficulté

Le dispositif d'écoute, d'aide et de soutien, avec une ligne téléphonique dédiée (0262 48 13 30) mis en place pour les personnels rencontrant des difficultés professionnelles ou personnelles, en garantissant la confidentialité, a reçu 22 appels cette semaine (17 la semaine dernière).

Cette semaine, les inquiétudes liées au dé-confinement augmentent, plus particulièrement pour les personnes fragiles, qui vivent des difficultés de santé. Dans plusieurs situations, les personnels responsables de l'accompagnement des personnels de l'éducation ont pris en charge de manière individualisée les agents concernés (médecins de prévention, assistants sociaux des personnels, les correspondants handicap et mobilité)

La cellule d'écoute sera maintenue pendant les vacances de mai.

Les horaires d'ouverture de la cellule : du lundi au vendredi, de 9h à 12h le matin et de 14h à 16h l'après-midi.

Terminer l'année scolaire et préparer la rentrée 2020

Les mois de mai et juin sont des temps forts consacrés aux choix d'orientation et d'affectation, en particulier pour les élèves de troisième et les lycéens.

Pour les élèves de troisième

Deux étapes successives sont prévues :

- à compter de la mi-mai, les familles d'élèves de troisième pourront formuler leur demande d'orientation pour la prochaine année scolaire. Pour cela, un téléservice d'orientation est disponible sur l'espace numérique de travail du collège de leur enfant. Ils indiqueront leur choix pour la poursuite d'études : en lycée général et technologique, ou professionnel.
- puis, à compter du 25 mai, le téléservice « affectation » leur permettra de préciser le parcours de formation et l'établissement souhaités.

Pour les élèves de lycée

Les élèves de seconde doivent choisir avant début juin, en voie générale leurs enseignements de spécialité, en voie technologique la série qu'ils choisissent parmi les 7 proposées dans l'académie.

Pour les collégiens comme les lycéens, les conseils de classes se réunissent début juin. Les familles recevront la notification d'affectation le 30 juin.

À compter de la reprise des classes, les professeurs principaux et les psychologues de l'éducation nationale seront sollicités pour accompagner les élèves et leurs familles.

Préparation de la reprise dans les établissements scolaires sous le signe de la progressivité

Pragmatisme et souplesse sont les maîtres-mots de la reprise prévue à compter du jeudi 14 mai dans l'académie, au retour des petites vacances, pour un accueil sécurisé et très progressif des élèves des écoles et collèges à partir du lundi 18 mai, dans la stricte application du protocole sanitaire. Les lycéens reprendront de manière progressive à partir du mardi 2 juin.

L'accueil des élèves sera organisé à la journée, pour respecter l'organisation habituelle du transport scolaire. Il sera organisé en petits groupes de 15 élèves maximum, ou en classes entières pour les CP et CE1 dédoublés en éducation prioritaire. L'organisation pédagogique sera proposée par chaque équipe éducative.

Comme indiqué par le Premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la réouverture des écoles et des établissements scolaires est préparée au plus près du terrain, en concertation très étroite avec les collectivités territoriales, et en fonction de la réalité locale.

Dans chaque commune, une cellule d'anticipation de la reprise permet à la mairie et l'éducation nationale de traiter progressivement et durablement l'ensemble des questions liées aux conditions et à l'organisation de la reprise.

Avant la reprise du 14 mai, les organisations syndicales, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique (CHSCTA), les associations de parents d'élèves seront consultés et/ou informés du plan de reprise de l'activité.

La liste des écoles et établissements réouverts sera mise en ligne sur le site web académique. Chaque famille sera informée individuellement par son établissement de l'organisation adoptée dans l'établissement scolaire de son enfant.

Dans les établissements du second degré

Dans chaque collège et lycée, en lien avec le Département et la Région, les chefs d'établissement et leurs équipes ont élaboré des scénarios de reprise, en ciblant notamment les élèves en situation de déconnexion numérique ou de fragilité scolaire. Des contacts ont déjà été pris avec les familles. De manière prévisionnelle, près de 27 000 collégiens pourraient être accueillis en présentiel selon des modalités spécifiques à chaque établissement.

Pour la restauration scolaire, le Département proposera plusieurs modalités (repas froids, plateaux servis en self, etc.) afin de s'adapter aux configurations de chaque établissement.

Le préalable à toute décision d'ouverture reste la conformité au protocole sanitaire qui s'imposera à tous

Ce protocole, qui sera diffusé dès demain, vendredi 1^{er} mai, détaillera les prescriptions à mettre en œuvre dans différentes thématiques pour permettre la réouverture des écoles et établissements scolaires après la période de confinement : accueil des élèves, aménagement des salles de classe, gestion de la circulation des élèves, activités

sportives et culturelles, récréation, nettoyage/désinfection des locaux, dimensionnement et équipement des sanitaires, gestion de la demi-pension, enseignements spécifiques (musique, arts plastiques, sciences, technologies).

Dans les écoles

À ce jour, plus de 93 % des familles ont répondu à un recensement concernant leur intention d'envoyer leur enfant à l'école à compter du 18 mai. Sur cette base, la reprise pourrait concerner environ 20 500 élèves. Parmi ceux-ci, près de 85 % sollicitent le repas de midi à la cantine et 10 % demandent à être transportés.

Les demandes d'accueil d'élèves à l'école vont de 7 % à 95 % selon les écoles du territoire, pour une moyenne académique légèrement supérieure à 20 %.
Selon les communes, le taux d'élèves attendus oscille entre 10 % et 48 %.

Concernant l'accueil des élèves, le respect de la doctrine sanitaire devra s'appliquer :

- les groupes ne devront pas dépasser 15 élèves,
- les gestes barrières devront être respectés (distanciation et lavage régulier des mains en priorité),
- les premiers jours, un accent pédagogique se fera sur les gestes barrières et leur nécessité,
- les conditions du port du masque à l'école ont été rappelées par le Premier ministre.

Concernant l'organisation pédagogique, les modalités d'accueil et la prise en charge pédagogique seront réfléchies en amont de la reprise et finalisées par les équipes lors de la pré-rentree des 14 et 15 mai en fonction de la capacité d'accueil de l'école.

Plusieurs possibilités peuvent être mises en œuvre telles que :

- classes à effectifs allégés.
- mise en œuvre de classes à multi-niveaux.
- alternance entre le présentiel et le distanciel lorsque les groupes allégés dépasseront la capacité d'accueil.

Contact Presse

Service Communication du rectorat
Tél. : 0262 48 14 43 – GSM : 0692 42 42 68
ce.communication@ac-reunion.fr

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**